

LETTRE DE MISSION

ASSESEUR(E) AUX AFFAIRES DOCTORALES

DOMAINE D'ACTION :

Compte tenu de la réintégration de la diplomation doctorale au sein de l'UPEC, il est essentiel pour l'UPEC de se doter de l'ensemble des procédures et circuits de décision lui permettant de conduire une politique doctorale ambitieuse, conforme aux standards internationaux et concertée avec l'ensemble des partenaires concernés. À ces fins, l'assesseur(e) aux affaires doctorales se voit confier les missions de coordination de la politique doctorale, en lien avec l'équipe présidentielle et tout particulièrement la vice-présidence de la recherche et de la commission de la recherche.

MISSIONS RECURRENTES :

L'assesseur(e) aux affaires doctorales est chargé de développer, en lien avec la vice-présidence de la recherche et de la commission de la recherche, et les instances concernées une politique doctorale de qualité dont les missions principales sont les suivantes :

- Assurer le suivi des relations de co-accréditation des écoles doctorales, des règles d'inscription et d'encadrement, de parcours de formation des doctorants, des soutenances de thèse et des règles de délivrance du doctorat ;
- Veiller aux respects des règles définies par les arrêtés et décrets sur la formation doctorale ;
- Assurer la transparence et l'équité en termes de contrats doctoraux, demi-allocations doctorales et mission d'enseignements pour les doctorants ;
- Représenter l'UPEC au sein du Conseil de la Formation Doctorale de Paris-Est Sup et assurer la coordination avec le Département des études doctorales de la Comue Paris Est ;
- Garantir des cotutelles et des mobilités internationales avec une approche qualitative ;
- Veiller aux bonnes conditions de travail et sociales pour une production scientifique de qualité de nos doctorants ;

- Assurer la bonne communication avec les écoles doctorales, les laboratoires et les composantes sur le sujet du doctorat, notamment en produisant la documentation nécessaire et en assurant la transmission des informations.



ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROJET STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT :

L'assesseur(e) aux affaires doctorales doit mener des actions tout au long de son mandat afin de :

- Promouvoir le doctorat à l'UPEC et participer à sa renommée nationale et internationale ;
- Promouvoir la diversification et l'augmentation des ressources de l'université pour ses formations doctorales ;
- Promouvoir des cotutelles et des mobilités internationales dans de bonnes conditions pour des coopérations scientifiques de qualité entre l'UPEC et les universités étrangères ;
- Promouvoir la formation doctorale pour inciter nos bons étudiants à partir de la licence au doctorat.

Pour toutes ces actions, l'assesseur(e) aux affaires doctorales s'appuie notamment sur la Direction de la recherche et de la valorisation.